

CBIS se désengage du secteur des prisons privées : « Ce n'est pas compatible avec la doctrine sociale catholique »

Dans le cadre de son approche des « Investissements Catholiques Responsables » (CRI, d'après son acronyme en français), **la société Christian Brothers Investment Services (CBIS) a décidé de se désengager et d'exclure de ses portefeuilles « les entreprises dont l'activité principale consiste à posséder, exploiter ou gérer des prisons privées ou des centres de détention »**. Cette décision est entrée en vigueur le 30 juin dernier et comprend le retrait des investissements dans CoreCivic et GEO Group, qui figuraient dans le fonds CRI Small Cap ainsi que dans les fonds U.S. CRI Magnus.

Depuis 2019, l'équipe CRI collabore avec des investisseurs catholiques afin de promouvoir les droits humains et la justice restaurative en faveur des personnes incarcérées ou détenues dans des établissements appartenant à CoreCivic et GEO Group ou gérés par ces entreprises. « Cette initiative s'inscrivait dans notre effort plus large de **promouvoir une écologie intégrale fondée sur la dignité humaine, la justice et le soin de notre maison commune** », explique Jeffrey McCroy, président-directeur général de CBIS.

La décision de se désengager

Si cet investissement a contribué, pendant plusieurs années, à améliorer la situation des personnes incarcérées, des personnes détenues et du personnel pénitentiaire, les analyses récentes ont toutefois montré que **malheureusement le modèle économique des prisons privées a changé** : la détention de migrants est devenue une source de croissance et de revenus de plus en plus importante pour les opérateurs de prisons privées.

Parallèlement, les changements intervenus au niveau fédéral ont considérablement affaibli les mécanismes de contrôle, notamment les bureaux chargés d'examiner les plaintes liées à la détention, les questions relatives aux droits civils, les insuffisances des soins médicaux et les décès survenus en

détention.

« Pour ces raisons, CBIS est parvenu à la conclusion que **poursuivre des investissements dans le secteur des prisons privées n'est plus compatible avec la doctrine sociale de l'Église ni avec notre approche des investissements catholiques responsables** », affirme le Président-Directeur Général de CBIS.

Fidélité à l'enseignement social de l'Église

Inspirée par la tradition et les valeurs lasalliennes, CBIS — dont les bureaux sont établis aux États-Unis et en Italie — allie la foi et la finance au service de la mission de l'Église dans le monde d'aujourd'hui. La stratégie d'investissement CRI a ainsi été conçue pour permettre aux investisseurs **d'obtenir un rendement financier solide tout en demeurant fidèles à l'enseignement social de l'Église catholique.**

Dans cette perspective, conformément aux orientations de l'Église, même quand la collaboration avec des entreprises au sein desquelles le dialogue et l'action peuvent générer un changement constituent l'un des piliers de l'action de CBIS, il est également vrai que **« lorsque les circonstances le justifient, nous recourons à l'exclusion et au désinvestissement »**, comme l'explique Jeffrey McCroy.

Pour le Frère Sergio Leal, Économe Général de l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes, **cette décision est également cohérente avec les orientations de *Mensuram Bonam***, le document publié en 2022 par l'Académie Pontificale des Sciences Sociales, qui propose des lignes directrices fondées sur la foi à l'intention des investisseurs catholiques.

« *Mensuram Bonam* nous apporte une plus grande clarté sur les critères d'un investissement cohérent avec la foi, à travers les "trois E" : un appel à l'engagement (*engage*) en faveur de la solidarité, de la dignité humaine, du bien commun et de l'écologie intégrale ; un appel à mettre en œuvre des politiques d'amélioration (*enhance*) qui contribuent au développement intégral ; mais aussi **un appel à l'exclusion (*exclude*), qui nous conduit à nous désengager de certains investissements afin d'éviter toute contradiction éthique avec la doctrine sociale de l'Église**, comme c'est le cas ici », conclut l'Économe Général.